

Le comité consultatif EHDAA a pour fonctions :

- ♦ de donner son avis à la commission scolaire sur la politique d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- ♦ de donner son avis à la commission scolaire sur l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves.

Le comité peut aussi donner son avis à la commission scolaire sur l'application du plan d'intervention à un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

ORDRE DU JOUR

de la rencontre du 12 mars 2019

1. Mot de bienvenue ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du dernier compte rendu (4 décembre 2018) ;
4. Comment ça va dans vos écoles ?
5. Retour sur le comité de parents de la CSRN ;
6. Retour sur le conseil des commissaires de la CSRN ;
7. Suivis des démarches d'un Colloque EHDAA régional
8. Affectation des ressources financières
9. Consultation sur la politique d'organisation des Services éducatifs
10. Informations diverses ;
11. Questions diverses ;
 - 13.1 _____
 - 13.2 _____
12. Courrier ;
13. Date de la prochaine rencontre : 28 mai 2019
14. Levée de l'assemblée.